



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 1936

Texte de la question

PLAN DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE ET LES FILIÈRES TERRORISTES

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Charles de Courson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Les crimes antisémites commis par Mohammed Merah à Toulouse et Mehdi Memmouche à Bruxelles sont odieux ; tous nos concitoyens et toutes les forces démocratiques de notre pays ont dénoncé ces comportements de radicalisation violente liés à des filières terroristes.

Vous avez présenté à la fin du mois d'avril, en conseil des ministres, un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Vous avez également annoncé que des dispositions législatives, en appui de ce plan, seront dévoilées en conseil des ministres à la fin du mois de juin.

Le groupe UDI appuie ces initiatives, mais une politique équilibrée de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes ne passe pas simplement par des mesures de répression et des mesures curatives.

Il convient de développer, comme l'ont fait plusieurs pays européens, des actions de prévention dans les écoles, dans les quartiers et dans les médias, pour lutter contre la radicalisation des esprits. Il faut, en effet, montrer à tous les jeunes Français les dangers que font courir à la communauté nationale tous ceux qui prêchent la haine et le rejet de l'autre, voire sa destruction.

M. Philippe Folliot. Très bien !

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre de l'intérieur, pourriez-vous préciser à la représentation nationale, au-delà des mesures préventives et curatives que vous avez déjà annoncées, le contenu des mesures de prévention destinées à lutter contre la radicalisation des esprits que vous envisagez de mettre en place ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SRC et UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je voudrais, à mon tour, m'incliner devant la mémoire de ceux qui sont tombés au musée juif de Bruxelles. Immédiatement après cette séance de questions au Gouvernement, je me rendrai d'ailleurs là-bas pour participer, au côté de mon homologue belge, à une cérémonie d'hommage.

Je voudrais également dire à quel point vous avez eu raison d'insister sur la dimension de violence barbare qui

s'attache à ces actes ; ce phénomène doit nous mobiliser tous.

Vous avez également raison d'insister sur le fait qu'il faut des mesures répressives, mais qu'elles ne sont pas le seul volet des actions qui doivent être mises en œuvre : il faut engager des actions de prévention qui soient aussi puissantes que les mesures répressives seront dissuasives. Ces mesures de prévention existent bien dans le plan que nous présentons.

D'abord, lorsque nous essayons de prévenir les départs, nous sommes d'ores et déjà dans la prévention. Nous le faisons en ce qui concerne les mineurs. J'ai d'ailleurs pris une instruction pour que, quand le signalement de jeunes souhaitant partir est communiqué aux services de l'État, nous puissions immédiatement, par l'inscription de ces jeunes au fichier des personnes recherchées ou par un signalement au système d'information Schengen, éviter leur départ.

Ensuite, dans le cadre de notre action pour démanteler les filières, nous prenons également des mesures préventives. C'est le cas d'internet, notamment. Ce matin, en commission des lois, nous avons, sur ce sujet, un débat très intéressant autour de la proposition de loi de M. Larrivé. Nous avons l'intention de faire en sorte que nous puissions bloquer l'accès sur internet à des images ou à des vidéos susceptibles d'accompagner le basculement dans la radicalité. Demain matin, à Luxembourg, les ministres de l'intérieur des pays de l'Union européenne travailleront à une action conjointe à destination des fournisseurs d'accès, de manière à pouvoir lutter efficacement.

Enfin, il y a l'accompagnement des familles. J'ai rédigé une instruction aux préfets de manière à ce que, lorsqu'un cas nous est signalé, des personnes ayant des compétences dans les domaines éducatif et médical entourent le jeune pour éviter son basculement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1936

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 juin 2014](#)